

NOTES HISTORIQUES

A l'occasion de la présente édition du Règlement de la *Société ecclésiastique de Saint-Joseph*, il semble à propos de résumer en quelques lignes l'histoire de cette société de secours mutuels, et des diverses modifications qu'elle a dû subir jusqu'à l'heure actuelle.

La première idée d'une association de ce genre fut émise vers la fin du XVIII^e siècle par Monseigneur Jean-François Hubert, le deuxième des évêques de Québec nés au Canada. Il en donne d'abord avis aux archiprêtres du diocèse, dans une lettre en date du 12 janvier 1796. Le plan qu'il trace de son projet dans une lettre circulaire subséquente, datée du 4 mai de la même année, est fort vaste et embrasse presque toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. Des onze fins qu'on y assigne à la charité des membres, celle qui devait enfin prévaloir et donner à la société son caractère spécifique, ne vient qu'en quatrième lieu. Elle est ainsi définie : " Assurer une retraite honorable aux prêtres devenus infirmes au service du diocèse."

Plusieurs des autres œuvres inscrites au programme étaient destinées à être organisées plus tard, avec des statuts, un mode d'opération, et sous un nom distincts, notamment : les œuvres de la *Propagation de la Foi*, de la *Colonisation* et des *Clercs*. Quant à la huitième sur la liste, " le soulagement des incendiés et des naufragés ", on sait qu'elle fait l'objet de la sollicitude des sociétés d'assurance mutuelles ou maritimes. ⁽¹⁾

(1) Pour l'information de ceux qui n'ont pas dans leur bibliothèque le volume II des *Mandements des évêques de Québec*, nous indiquons ci-